



Université du Québec
à Chicoutimi

Toute personne qui a connaissance de faits susceptibles de constituer une inconduite au sens de la *Politique relative à la conduite responsable en recherche et en création*, peut déposer, sous le sceau de la confidentialité, une allégation auprès du vice-recteur à la recherche, à la création, à l'innovation et aux partenariats. Cette allégation doit être écrite, datée et peut être signée. La personne qui dépose une allégation s'engage à ne divulguer aucune information concernant la présente allégation et reconnaît que l'issue de l'évaluation préliminaire des faits allégués et/ou du processus d'examen de l'allégation est du ressort de l'UQAC.

Nom de la ou des personne(s) visée(s) par l'allégation :

Statut de la ou des personne(s) visée(s) par l'allégation :

Étudiant Personnel de l'UQAC Autre _____

Description des faits ou de la situation d'inconduite (des pages supplémentaires peuvent être annexées au besoin) :

Des documents sont joints à l'allégation (au besoin)

J'ai signé à Saguenay, ce _____ ième jour du mois _____ de l'an _____.

Signature¹

¹ Une allégation anonyme est considérée si, et seulement si, les informations permettant de vérifier les faits évoqués sont publiquement accessibles ou vérifiables de façon indépendante (sans le concours de la personne qui fait l'allégation).